

DÉCRET HÉBERGEMENT (DÉCRET DU 5 FÉVRIER 2016 RELATIF AUX HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES, TEL QUE MODIFIÉ PAR LE DÉCRET DU 10 MARS 2017)

l'acheteur a l'intention de proposer le bien immobilier à la location touristique ☐ oui ☐ non

